



République Française – Région Auvergne Rhône Alpes – Département de Haute-Loire

Commune de RETOURNAC

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL 7 Novembre 2020 à 10H30

Le 7 Novembre 2020 à 10H30, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le 2 Novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire, à la Filature « salle bourgogne », sous la présidence de Alain LUTZ, Maire Suppléant;

Présents : LUTZ Alain - DI-LITTA Daniel - PEYRARD Christian - ROCHE Brigitte - ABRIAL Jean-Claude - RIBEYRON Maryse - GANIVET Raoul - GOUDARD Patricia - GIGANT Carole - LIABEUF Marièle - SUC David -- MIRMAND Anne-Sylvie - JOLY Maëlle - ASTOR Pierre - MALEYSSON Antoine

Absents excusés représentés : GRANOUILLET Stéphanie par ROCHE Brigitte - AUBERT Jean-Yves par Pierre ASTOR -- BLANCHER Christelle par Alain LUTZ -- WAUTHIER Patrice par JOLY Maëlle - BENEVENT Thierry par GOUDARD Patricia - GANIVET Evelyne par GIGANT Carole - FILIOL Jean-Pierre par ABRIAL Jean-Claude

Absente excusée : LE BOUQUIN Maud

Mme Maëlle JOLY a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Public : M. David LUMINIER (journaliste représentant La Tribune Le Progrès), Mme Jacqueline GANIVET (représentant L'Eveil), Mme Fabienne MERCIER (représentant La Commère 43)

M. Alain LUTZ, Maire Suppléant, expose que depuis l'instauration de l'état d'urgence sanitaire et le retour du confinement à compter du 30 octobre 2020 la présence du public n'est plus possible mis à part les journalistes bénéficiant d'une dérogation pour motifs professionnels. Afin de respecter le principe de publicité des débats, la séance du conseil municipal de ce jour est retransmise en direct sur la page officielle Facebook de la ville de Retournac.

M. Alain LUTZ demande aux conseillers de bien vouloir respecter une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Michel DURAND, décédé, conseiller municipal d'Août 2014 à Juin 2020 ?

<p><u>1-Election du Maire</u></p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-1 à L2122-17 ;</p> <p>M. Alain LUTZ, Maire suppléant, rappelle que les membres du conseil municipal ont été installés dans leurs fonctions le 3 juillet 2020.</p> <p>M. Alain LUTZ, membre le plus âgé du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-8 du CGCT, prend la présidence de l'Assemblée. Après appel des membres du conseil, il est constaté que la condition de quorum est remplie.</p> <p>Le président rappelle que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.</p> <p>Mme Marièle LIABEUF et M. Pierre ASTOR sont désignés assesseurs pour assister le Président lors de l'élection du Maire et des adjoints.</p> <p>Après un appel à candidature, Mme Patricia GOUDARD se porte candidate.</p> <p>A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal, après être passé par l'isoloir, a déposé dans l'urne son enveloppe. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par les membres du bureau de vote.</p> <p>Après dépouillement, les résultats sont les suivants :</p> <p>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0</p> <p>Nombre de votants : 22</p> <p>Nombre de suffrages nuls : 3</p> <p>Nombre de suffrages exprimés : 19</p> <p>Majorité absolue :10</p> <p>Patricia GOUDARD 19</p> <p>Madame Patricia GOUDARD, ayant obtenu la majorité absolue a été élue Maire et a été immédiatement installée.</p>
<p><u>DCM 2020-065</u> Détermination du Nombre d'Adjoints</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-2</p> <p>Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;</p> <p>Considérant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;</p> <p>Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Retournac un effectif maximum de 6 adjoints ;</p> <p>Mme le Maire propose un nombre d'adjoints de 4.</p> <p>Chaque conseiller est appelé à voter à bulletin secret sur ce nombre d'adjoints. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour et 4 votes blancs, Approuve la création de quatre postes d'adjoints au maire.</p>
<p><u>DCM 2020-066</u> Election des Adjoints</p>	<p>Mme le Maire rappelle que, conformément à l'article L 2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Le conseil municipal décide de laisser un délai pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner soit quatre adjoints.</p>

Mme le Maire, à l'issue de ce délai, a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire a été déposée : Liste conduite par Mme Brigitte ROCHE
Il est procédé à l'élection des adjoints au Maire.
Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Après décompte des suffrages exprimés (18 voix « pour », 3 votes « blancs » et un vote « nul »), et constat que la majorité absolue des suffrages exprimés est atteinte, ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Brigitte ROCHE.
Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste :
Mme Brigitte ROCHE, Première Adjointe
M. Thierry BENEVENT, Deuxième Adjoint
Mme Anne-Sylvie MIRMAND, Troisième Adjoint
M. Jean-Claude ABRIAL, Quatrième Adjoint

La séance est levée à 12H30

Le Maire,



Patricia GOUDARD